

## **Conditions générales de ventes**

Toute commande validée sur le site [www.photocopieur-france.fr](http://www.photocopieur-france.fr) implique une adhésion sans réserve à nos conditions générales de vente ci-dessous.

### **1 – Objet du contrat**

Le présent contrat est conclu entre la société **LA SOLUTION D'IMPRESSION** et un client, dans le cadre d'un système de vente conclu à distance.

S'agissant d'un contrat de vente de commerce électronique conclu à distance sur un mode électronique, la société **LA SOLUTION D'IMPRESSION** entend s'identifier auprès de l'internaute. :

#### **LA SOLUTION D'IMPRESSION**

SARL immatriculée au RCS d'Evry - SIREN 44540080700019

N° TVA Intracommunautaire FR79445400807 - Capital : 8.000€

Siège social :

4 allée Saint Fiacre

91620 La Ville du Bois

Téléphone : +33 1 64 49 59 06 - email : [contact@photocopieur-france.fr](mailto:contact@photocopieur-france.fr)

### **2 - Caractéristiques essentielles des produits et services offerts**

**LA SOLUTION D'IMPRESSION** met à la disposition du client les caractéristiques essentielles des cartouches d'encre ou toner commandés (type, prix, couleurs, référence d'imprimante).

Ces offres de produits sont limitées à la France Métropolitaine.

Le site [www.photocopieur-france.fr](http://www.photocopieur-france.fr) étant réservé aux professionnels et particuliers, les commandes des particuliers seront expédiées à la réception du règlement (Carte Bancaire ou chèque).

Les produits sont livrés par transporteur, GLS.

Les contenus, y compris les textes, illustrations, photographies, présentations et bases de données sont strictement réservés au titre du droit d'auteur ainsi qu'au titre de la propriété industrielle.

### **3 - Notification de la commande**

La commande est passée sur notre site [www.photocopieur-france.fr](http://www.photocopieur-france.fr) en ajoutant les produits dans notre panier en ligne

Lorsque le client reconnaît avoir lu et accepter les conditions générales de vente et sélectionne son moyen de paiement, il valide sa commande.

Le client visualise alors le justificatif de sa commande attestant l'enregistrement par **LA SOLUTION D'IMPRESSION**.

L'engagement du client envers LA SOLUTION D'IMPRESSION prend effet à partir de l'acceptation du paiement de la commande.

Ce justificatif retrace les caractéristiques essentielles de la commande enregistrée :

- Numéro de commande

- Date de commande
- Nom du demandeur et son adresse complète pour livraison et facturation,
- Son adresse email / Son téléphone
- Les références et les quantités de cartouches commandées
- Le prix unitaire HT des articles, le total HT de la commande, les éventuels frais de port HT, le montant de la TVA en vigueur, le Total TTC de la commande

Si vous êtes une entreprise, organisme ou administration et que vous réglez par chèque, virement ou mandat administratif et qu'il s'agit de votre première commande chez LA SOLUTION D'IMPRESSION, merci de nous retourner par fax votre bon de commande tamponné et signé au numéro suivant 01 64.49.54.92.

#### **4 - Prix et frais de port**

Les prix sont exprimés en euros. Les prix de vente peuvent être modifiés lors de la mise à jour de notre site. Les prix facturés étant ceux en vigueur lors de l'enregistrement de la commande. Les prix des produits sont indiqués Hors Taxe et Toutes Taxes Comprises. Le taux de TVA applicable étant de 20% au moment du passage de la commande.

- Pour une livraison à domicile, des frais de port et d'emballage de 7.9 € TTC sont perçus pour toute commande dont le montant total est inférieur à 79€ TTC.

En cas d'omission des frais de port, nous vous communiquerons le montant des frais de port qui vous seront facturés et nous vous demanderons de les confirmer par fax. La livraison est gratuite à partir de 79€ TTC d'achat pour les commandes à destination de la France métropolitaine. LA SOLUTION D'IMPRESSION ne livre pas dans les DOM-TOM.

Tout client demandant le renvoi de la marchandise non récupéré lors du premier envoi s'expose à des frais de renvoi d'un montant de 7.9€ TTC.

#### **5 - Livraison**

Lors de la validation de votre commande en ligne, conformément aux dispositions de l'article L121-20 du Code de la Consommation, il vous sera indiqué la date limite à laquelle LA SOLUTION D'IMPRESSION s'engage à livrer votre commande.

*Article L 121-20-3 du code de la consommation :*

*Le fournisseur doit indiquer, avant la conclusion du contrat, la date limite à laquelle il s'engage à livrer le bien ou à exécuter la prestation de services. A défaut, le fournisseur est réputé devoir délivrer le bien ou exécuter la prestation de services dès la conclusion du contrat. En cas de non-respect de cette date limite, le consommateur peut obtenir la résolution de la vente dans les conditions prévues aux deuxième et troisième alinéas de l'article L 114-1. Il est alors remboursé dans les conditions de l'article L 121-20-1 En cas de défaut d'exécution du contrat par un fournisseur résultant de l'indisponibilité du bien ou du service commandé, le consommateur doit être informé de cette indisponibilité et doit, le cas échéant, pouvoir être remboursé sans délai et au plus tard dans les trente jours du paiement des sommes qu'il a versées. Au-delà de ce terme, ces sommes sont productives d'intérêts au taux légal. Toutefois, si la possibilité en a été prévue préalablement à la conclusion du contrat ou dans le contrat, le fournisseur peut fournir un bien ou un service d'une qualité et d'un prix équivalents. Le consommateur est informé de cette possibilité de manière claire et*

*compréhensible. Les frais de retour consécutifs à l'exercice du droit de rétractation sont, dans ce cas, à la charge du fournisseur et le consommateur doit en être informé. Le professionnel est responsable de plein droit à l'égard du consommateur de la bonne exécution des obligations résultant du contrat conclu à distance, que ces obligations soient à exécuter par le professionnel qui a conclu ce contrat ou par d'autres prestataires de services, sans préjudice de son droit de recours contre ceux-ci. Toutefois, il peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable, soit au consommateur, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers au contrat, soit à un cas de force majeure.*

**LA SOLUTION D'IMPRESSION** livre uniquement en France métropolitaine.

Délais de livraison :

Cartouches compatibles

48 heures par GLS pour les commandes nous parvenant avant 11h30 (sous réserve de disponibilité).

Cartouches à la marque

48 jours ouvrés pour les commandes nous parvenant avant 11h30 (sous réserve de disponibilité).

Si le produit commandé est disponible, le délai maximum de livraison sera de trente jours (30) à compter de la date de la commande.

Si le produit commandé est indisponible, le client en sera informé dans les plus brefs délais et pourra alors demander le remboursement des sommes versées ou opter pour un produit de remplacement.

LA SOLUTION D'IMPRESSION est responsable de plein droit à l'égard du client de la bonne exécution des obligations résultant du contrat conclu à distance, que ces obligations soient exécuter par LA SOLUTION D'IMPRESSION qui a conclu ce contrat ou par d'autres prestataires (GLS), sans préjudice de son droit de recours contre ceux-ci.

Toutefois, LA SOLUTION D'IMPRESSION peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable, soit au client, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers au contrat, soit à un cas de force majeure.

La livraison se fait à l'adresse de livraison indiquée par la personne morale ou physique spécifiée lors de la commande. La facture est expédiée avec votre commande joint au colis.

- Les recommandations que nous faisons à nos clients sont les suivantes lors de la réception du colis du client : Ouvrir le colis et vérifier le produit avant signature du bon de livraison (papier ou électronique).
- Refuser le colis si le livreur ne vous laisse pas la possibilité de contrôler le colis.
- Refuser tout produit endommagé et noter sur le bon de livraison « Refus pour avarie ». Les mentions « sous réserve de déballage » ou « emballage en bon état » ne sont pas valables en cas de litige.
- Refuser tout produit non conforme à votre commande.

Si votre colis est détérioré lors de la livraison, merci de bien vouloir le refuser auprès du transporteur.

## **6 - Rétractation**

Le client bénéficie d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours à compter de la réception des produits commandés. Ce délai de rétractation est porté à quatre-vingt-dix (90) jours dans

l'hypothèse où **LA SOLUTION D'IMPRESSION** n'aurait pas envoyé par e-mail le reçu de la commande. En cas d'exercice du droit de rétractation, la société **LA SOLUTION D'IMPRESSION** s'engage à rembourser au client les sommes versées à l'exception des frais de retour dans un délai maximum de quatorze (14) jours. Les produits doivent impérativement être retournés à l'adresse suivante propre à une nouvelle commercialisation :

#### **LA SOLUTION D'IMPRESSION**

4 allée Saint Fiacre - 91620 La Ville du Bois

*Article L 121-21 du code de la consommation:*

*Le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus aux [articles L. 121-21-3 à L. 121-21-5](#). Toute clause par laquelle le consommateur abandonne son droit de rétractation est nulle.*

*Le délai mentionné au premier alinéa du présent article court à compter du jour :*

*1° De la conclusion du contrat, pour les contrats de prestation de services et ceux mentionnés à l'[article L. 121-16-2](#) ;*

*2° De la réception du bien par le consommateur ou un tiers, autre que le transporteur, désigné par lui, pour les contrats de vente de biens et les contrats de prestation de services incluant la livraison de biens.*

*Dans le cas d'une commande portant sur plusieurs biens livrés séparément ou dans le cas d'une commande d'un bien composé de lots ou de pièces multiples dont la livraison est échelonnée sur une période définie, le délai court à compter de la réception du dernier bien ou lot ou de la dernière pièce.*

*Pour les contrats prévoyant la livraison régulière de biens pendant une période définie, le délai court à compter de la réception du premier bien.*

*NOTA : Conformément à l'article 34 de la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014, ces dispositions introduites par l'articles 9 de ladite loi s'appliquent aux contrats conclus après le 13 juin 2014.*

[Formulaire de rétractation](#)

## **7 - Assurance transport**

Lors de l'achat de nos produits identifiés sur le site, l'assurance transport peut vous être proposé il suffit de nous en faire la demande. Cette assurance vous permet d'obtenir le remboursement intégral de votre ou vos produits achetés sur le site en cas de perte ou de vol de votre colis. Nous vous recommandons fortement de souscrire à cette assurance.

**En cas de litige sur votre commande, nous ne remboursons pas les frais d'assurance transport.** Sont coût 2% de la valeur de la commande.

## **8 - Garanties et service après-vente**

Tous les produits achetés sur [www.photocopieur-france.fr](http://www.photocopieur-france.fr) bénéficient de la clause « Satisfait ou remboursé ». **LA SOLUTION D'IMPRESSION** s'engage à rembourser ou échanger au client tout produit non conforme à sa commande ou apparemment défectueux. Celui-ci doit être retourné à **LA SOLUTION D'IMPRESSION** et les frais de transport étant en ce cas pris en charge par **LA SOLUTION D'IMPRESSION**.

**LA SOLUTION D'IMPRESSION** s'engage à rembourser dans un délai de quatorze (14) jours maximum à compter de la date de la demande.

Le client bénéficie de la garantie légale de conformité du bien au contrat et de la garantie légale des vices cachés. *Article L.211-4, L.211-7, L.211-12, L.211-13 du Code de la Consommation et Article 1641 et 1648 du Code Civil.*

Les garanties commencent à courir à compter de la livraison des biens commandés. En cas de défaut signalé par le client, et authentifié, **LA SOLUTION D'IMPRESSION** s'engage à remplacer à ses frais le produit défectueux.

**Tous nos toners bénéficient quant à eux d'une garantie commerciale de 1 an.**

Pour pouvoir bénéficier de la garantie des produits, il convient d'en conserver la facture d'achat.

Les garanties ne couvrent pas :

- L'utilisation anormale ou non conforme des produits (prière de consulter attentivement le mode d'emploi fourni avec le produit et/ou avec votre imprimante)
- Les défauts et leurs conséquences liés à l'utilisation non-conforme à l'usage pour lequel le produit est destiné
- Les défauts et leurs conséquences liés à toute cause extérieure.

Pour tout problème technique ou information, nous vous invitons à contacter **LA SOLUTION D'IMPRESSION** depuis l'adresse suivante : [contact@photocopieur-france.fr](mailto:contact@photocopieur-france.fr)

## **9 - Modalités de paiement**

**Particuliers :** Le paiement s'effectue à la commande sur notre site internet, par carte bancaire par Paypal ou par chèque, virement ou mandat envoyé avec le bon de commande imprimé à **LA SOLUTION D'IMPRESSION** 4 allée Saint Fiacre - 91620 La Ville du Bois  
Votre commande sera expédiée lors de la réception de votre règlement.

**Sociétés, Organismes :** Le paiement s'effectue dans les délais de paiement notifiés sur la facture. Nos factures sont sans escompte.

**Ecoles, mairies ou autres administrations :** Vous pouvez régler vos achats par paiements administratifs/virements dans les délais de paiement impartis.

## **10 - Recouvrement**

En cas de retard de paiement pour les clients professionnels, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement (art.D441-5 du code de commerce) s'élevant à 40€ sera réclamée systématiquement. Selon la Loi n°99-957 du 22 novembre 1999 - *art. 1 JORF 23 novembre 1999 : A l'exception des droits proportionnels de recouvrement ou d'encaissement qui peuvent être mis partiellement à la charge des créanciers dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat, les frais de l'exécution forcée sont à la charge du débiteur, sauf s'il est manifeste qu'ils n'étaient pas nécessaires au moment où ils ont été exposés. Les contestations sont tranchées par le juge de l'exécution. Sauf s'ils concernent un acte dont l'accomplissement est prescrit par la loi, les frais de recouvrement entrepris sans titre exécutoire restent à la charge du créancier. Toute stipulation contraire est réputée non écrite. Cependant, le créancier qui justifie du caractère nécessaire des démarches entreprises pour recouvrer sa créance peut demander au juge de l'exécution de laisser tout ou partie des frais ainsi exposés*

*à la charge du débiteur de mauvaise foi. L'activité des personnes physiques ou morales non soumises à un statut professionnel qui, d'une manière habituelle ou occasionnelle, même à titre accessoire, procèdent au recouvrement amiable des créances pour le compte d'autrui, fait l'objet d'une réglementation fixée par décret en Conseil d'Etat.*

## **11 - Réserve de propriété**

Notre société se réserve la propriété des marchandises tant qu'elles n'ont pas été intégralement payées par le client. Nous nous réservons le droit de bloquer les commandes des clients ayant des litiges en cours qui ne peuvent être résolus faute d'impayés de leur part.

## **12 - Litiges et loi applicable**

Le contrat présent est soumis au droit français. En cas de difficultés dans l'application des présentes conditions générales de vente le client a la possibilité, avant toute action en justice, de rechercher une solution amiable. En cas de litige, le client s'adressera par priorité à **LA SOLUTION D'IMPRESSION** pour obtenir une solution amiable. Il est rappelé que la recherche de la solution amiable n'interrompt pas le délai de la garantie légale, ni la durée de la garantie contractuelle. Il est rappelé qu'en règle générale et sous réserve de l'appréciation des tribunaux, le respect des dispositions du présent contrat relatives à la garantie contractuelle suppose que l'acheteur honore ses engagements financiers envers le vendeur. En cas d'échec de solution amiable, tout litige né du présent contrat sera porté devant les tribunaux compétents.

*L'article L141-5 du code de la consommation précise:*

*Le consommateur peut saisir à son choix, outre l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable.*